



HAL
open science

Accueil ou rejet du routard ?

Noël Jouenne

► **To cite this version:**

Noël Jouenne. Accueil ou rejet du routard?. Cultures en mouvement, 1998, 7, pp.32-34. halshs-04002044

HAL Id: halshs-04002044

<https://shs.hal.science/halshs-04002044>

Submitted on 3 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

[Ce texte a paru dans la revue *Cultures en mouvement*, fondée et dirigée par Armand Touati (1952-2005), N°7, 1998, pp. 32-34]

Accueil ou rejet du routard ?

NOEL JOUENNE*

Routard, zonard, clochard, passager et sédentaire...
les sans-domicile en "province" apparaissent très différents**

Être un routard procure un sentiment de fierté et une reconnaissance de l'ensemble des personnes sans-domicile. Revendiquée comme telle, cette image s'inscrit dans la continuité historique des chemineaux et des vagabonds du 19^e siècle. Comme eux, ils vont de ville en ville, et finissent par acquérir un réseau de sociabilité leur permettant d'effectuer un circuit à travers les provinces françaises, voire européennes. Dans la rue, il n'est pas difficile de repérer un routard. Généralement, c'est un homme âgé d'une cinquantaine d'années, qui arrive dans un état de crasse, harnaché d'un sac à dos, et chaussé d'une paire de brodequins usés. Certains portent des chaussures de marche moderne en « gortex », car le souci d'être bien chaussé est primordial. Aujourd'hui, le routard ne s'arrête plus dans les fermes de la région faute d'un besoin de main-d'œuvre due au progrès de la mécanisation. Cette fonction sociale du vagabond d'autrefois, qui était d'assurer le contact entre l'ici et l'ailleurs au moyen de récits, a été remplacée par la radio, la télévision et le téléphone. D'autre part, la restructuration des moyens de communication ferroviaire canalise et détermine pour une part l'errance. Aussi, il marche désormais sur les grands axes routiers, parfois dès le lever du jour, et s'arrête dans un champ, un camping pour y planter sa tente, une auberge de jeunesse, un asile de nuit.

À l'asile, les rites d'accueil

L'asile de nuit qui concerne notre enquête se situe en Haute-Loire et héberge environ 400 personnes différentes par an¹. Parmi elles, plus de la moitié sont des routards. Leur pratique des centres d'hébergement s'est structurée dans une sorte d'habitude qu'ils utilisent au mieux. En théorie, chaque hébergé a droit à douze nuitées par an, réparties en trois séjours de 7, 3 et deux nuits. Dans les faits, plus des 2/3 des hébergés ne restent qu'une à 4 nuits par an au cours d'un seul séjour. Ainsi, il faut remarquer que la durée théorique du séjour accordé est en total décalage avec la durée réelle. Cette forme de rejet du sans domicile ne gêne en rien le routard, qui, par définition, ne reste jamais plus de 2 à 3 nuits au centre. Certes, mais toute l'ambiguïté de l'hébergement se situe à ce niveau, car l'accueil du sans-domicile n'est assuré que dans la mesure où sa durée reste limitée. Une fois entré, l'héberger ne peut plus ressortir de cette institution semi-totalitaire dans le sens goffmanien du terme², avant le lendemain matin 7h30. Sauf en cas de transgression de la part du personnel, il n'est plus question d'aller prendre l'air, de boire un verre, d'aller s'acheter des cigarettes

¹ Cela correspond pour 1993 à 2,264 nuitées pour 44. entrées, et à 1.301 nuitées pour 383 entrées en 1995.

² Dans la mesure où la réclusion reste partielle. Cf Goffman Erving, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Ed de Minuit, 1968.

ou de profiter des activités estivales. Est-ce que ceci ne reprend pas l'idée selon laquelle le vagabond est toujours coupable et qu'à ce titre l'amusement ne lui est pas réservé ?

À l'intérieur

À l'étage, le routard prend possession à titre précaire d'un lit dans une chambre qu'il partage à trois ou à quatre lorsque l'accueil est plein. Le confort y est rudimentaire ; le mobilier est issu de la récupération du bric-à-brac d'Emmaüs. L'entretien des effets vestimentaires est rendu possible par la mise à disposition d'une machine à laver et d'un sèche-linge. Cela n'est pas toujours évident dans ce département où il n'existe que deux laveries automatiques. De ce fait, il est facile de comprendre pourquoi le routard trouve plus simple de se procurer des vêtements propres dans un vestiaire et de jeter ses vieux effets plutôt que de chercher à en assurer l'entretien.

Partout des affichettes réglementent la tenue à suivre. Les unes interdisent de fumer dans les chambres, les autres de ne pas jeter de vêtements à la poubelle, de laisser les volets fermés, de laisser les fenêtres sales dans les chambres, etc. Non officiel, ce chapelet de recommandations exacerbe un certain ressentiment à l'égard d'une population jugée indigne de confiance et qui s'accorde à entretenir l'idée selon laquelle « la saleté est une offense contre l'ordre » comme l'écrit l'ethnologue Marie Douglas³. De la part du marginal il y a toujours un danger.

Vers 20h, le permanent annonce à la cantonade que le repas est prêt. Les habitués ont dressé la table en fonction du nombre d'hébergés. Chacun se place suivant ses affinités ou ses intérêts en raison notamment d'un éventuel prolongement de séjour que le permanent pourrait leur accorder. Le déroulement du repas est fonction d'un grand nombre d'éléments qui vont du nombre de convives à la présence ou non de bénévoles et de leurs sexes. Certains soirs sont mornes et chacun est peu enclin à la discussion. La journée a pesé sur les hébergés qui n'ont pas obtenu satisfaction aux différentes requêtes entreprises dans les institutions alentour. Chacun mange en silence malgré les tentatives du permanent pour rehausser le sentiment de convivialité que permet le repas. D'autres soirs sont plus joyeux comme la veille de la « Saint Rémy » non que les hébergés donnent au jour de la remise des mandats du RMI, ou le soir d'un match de football. Une ambiance survoltée plane alors dans la salle. Certains prennent la parole et racontent des anecdotes à propos de tout et de rien. Au hasard de retrouvailles, c'est toute l'histoire de la route que les routards se racontent comme s'il s'agissait d'authentifier et de perpétuer une tradition. On se raconte les lieux comme si l'on cherchait à évaluer le savoir de chacun et par là se positionner dans la hiérarchie sociale de la route. Si peu de routards perçoivent le RMI, et cela pour des raisons qui tiennent à leur grande mobilité, il semble que la mise en place de cette allocation ait eu pour conséquence de fixer une partie d'entre eux dans un circuit proche de leur domiciliation⁴.

L'obligation du départ ?

Le lever a lieu tous les jours de l'année 7h-7h30. Certains sont déjà prêts et quittent l'accueil pour une autre destination, d'autres resteront encore un jour ou deux avant de partir, le temps de se reposer et de nettoyer leur linge. Après être sortis de l'accueil, la journée peut commencer par l'attente rituelle de l'ouverture des administrations dans un café ou à la gare. Il est 8h et la vie va peu à peu s'éveiller dans les rues désertes pour le moment. Sur les marches d'une banque, on peut lire : « Défense de s'asseoir » (sic). Chaque matin, le gardien y saupoudre du soufre à l'attention des SDF, relevant plutôt de l'efficacité symbolique, cette marque de rejet n'est pas isolée, mais demande

³ Mary Douglas, *De la souillure, études sur la notion de pollution et de tabou*, (1981), Paris, La Découverte, 1992.

⁴ Pour demander le RMI, il est nécessaire d'être domicilié. La plupart des CHRS sont habitués à instruire les dossiers qui sont avertisés par un Comité local d'insertion. Cette procédure demande au minimum un mois. Dans ce cas, l'allocation arrive à l'adresse du CHRS.

une lecture particulière de la ville que semble posséder les sans domicile. Toujours à l'affût du moindre indice visant à les rejeter davantage, la plupart affichent une amertume bien que certains préfèrent en rire. 9h, c'est l'ouverture des bureaux et de l'accueil de jour.

Certains routards désertent les accueils de nuit au profit d'un camping ou d'un champ, surtout en été. C'est un refus des contraintes institutionnelles peut-être trop chargé en obligations, mais également une stratégie d'évitement lorsque l'on a intérêt à ne pas rencontrer un autre routard. Bien que tous ne passent pas dans les quelques asiles de nuit du département, les rencontres sont l'occasion de véhiculer des commentaires et des appréciations à leurs propos. Celui-ci sera réputé de mauvaise qualité alors que celui-là sera qualifié de « George V ». Il en est de même au sujet des permanents d'accueil et de l'ambiance des différentes institutions d'assistance en général. Au fil de la route, chacun se confectionne une sorte de « guide du routard » répertoire virtuel des endroits fréquentables et à éviter...

Le rôle que s'attribue le routard l'oblige à ne pas se sédentariser,, faute de quoi il entre dans une sous-catégorie disqualifiante à ses yeux qu'il essaie d'éviter autant que possible. Pour cette raison, la politique d'accueil qui vise paradoxalement à réduire la durée du séjour est inopérante pour lui, car rares sont ceux qui reviennent plusieurs fois au cours d'une même année. D'autre part, les signes d'antipathie parsemés à travers la ville viennent sûrement inférer en faveur du départ, car il prête à la citer un caractère d'hostilité et de rejet. Quant à l'insertion par l'hébergement, il faut penser que toute politique visant à fixer un routard en lui attribuant uniquement un logement et voué à l'échec, car son état lui interdit d'entrer dans cette voie. Sans parler d'une culture de la route, il est clair qu'une analyse pertinente du phénomène doit prendre en compte cette obligation sociale de marcher.

* Laboratoire d'Anthropologie Urbaine

** Ce texte a été rédigé à partir d'une thèse de doctorat intitulée *approche de la problématique ciné domo en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du 19e siècle à nos jours, contribution à l'étude du vagabondage* dirigé par le professeur Philippe Laburthe-Tolra, Paris 5, 1997, et d'une recherche à l'université René Descartes aboutissant à un rapport au plan urbain intitulé *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine* dirigée par Daniel Terrolle.